



**COMMUNE de LES CONTAMINES-  
MONTJOIE**

**ARRETE DU MAIRE**

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR SURVOL  
ARD2025-509**

**Le Maire des Contamines-Montjoie,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 431-13,

**VU** la demande formulée le 22 juillet 2025 par la société LE BIVOUAC, architectes, pour le compte de leur client, M. et Mme LABORDE, dans le cadre de la demande du permis de construire n°PC0740852500022 en cours d'instruction déposé le 07/07/2025, pour un immeuble sis à LES CONTAMINES-MONTJOIE (74170), 495 chemin de la chapelle, et cadastré section A numéros 1673, 1675, 2262, 1671, 2261, 2432, 2430, 1476,

**VU** le plan annexé à cette demande de permis montrant un débord de toiture surplombant le domaine public commune d'une surface de 1,23 m<sup>2</sup>,

**CONSIDERANT** que le projet implique un surplomb du domaine public par une toiture en saillie, au-delà de l'alignement de la propriété,

**CONSIDERANT** que cette occupation du domaine public, limitée au seul survol, ne fait pas obstacle à l'usage normal du domaine public par les usagers et ne compromet pas sa sécurité,

**CONSIDERANT** qu'il est conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et aux dispositions architecturales locales,

**CONSIDERANT** qu'aucun obstacle technique ou juridique n'empêche cette occupation du domaine public,

**ARRETE**

**Article 1 : objet de l'autorisation**

Il est accordé à M. et Mme LABORDE d'occuper temporairement le domaine public communal par survol, pour la partie de la toiture de leur immeuble situé sis à LES CONTAMINES-MONTJOIE (74170), 495 chemin de la chapelle, et cadastré section A numéros 1673, 1675, 2262, 1671, 2261, 2432, 2430, 1476, conformément aux plans déposés à l'appui de la demande de permis de construire n° PC0740852500022 en cours d'instruction déposé le 07/07/2025, et au plan ci-annexé.

**Article 2 : caractère précaire et révoicable**

La présente autorisation est consentie à titre **personnel, précaire et révoicable**, sans indemnité pour l'occupant, notamment en cas de nécessité d'intérêt général (travaux, élargissement de voirie etc.).

Elle deviendra caduque de plein droit en cas de refus du permis de construire.

### **Article 3 : absence de redevance**

En application de l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, et compte tenu du caractère strictement limité de l'occupation (simple survol sans usage économique), aucune redevance ne sera perçue.

### **Article 4 : durée de l'autorisation**

L'autorisation est permanente, liée à la durée de vie de l'ouvrage, sauf retrait ou modification du domaine public.

### **Article 5 : assurance et sécurité**

Le bénéficiaire devra maintenir l'ouvrage en bon état, et souscrire une assurance responsabilité civile couvrant tout dommage lié au survol du domaine public.

### **Article 6 : entretien et remise en état**

En cas de suppression ou modification de l'ouvrage, les lieux devront être remis en état aux frais du bénéficiaire.

### **Article 7 : notification**

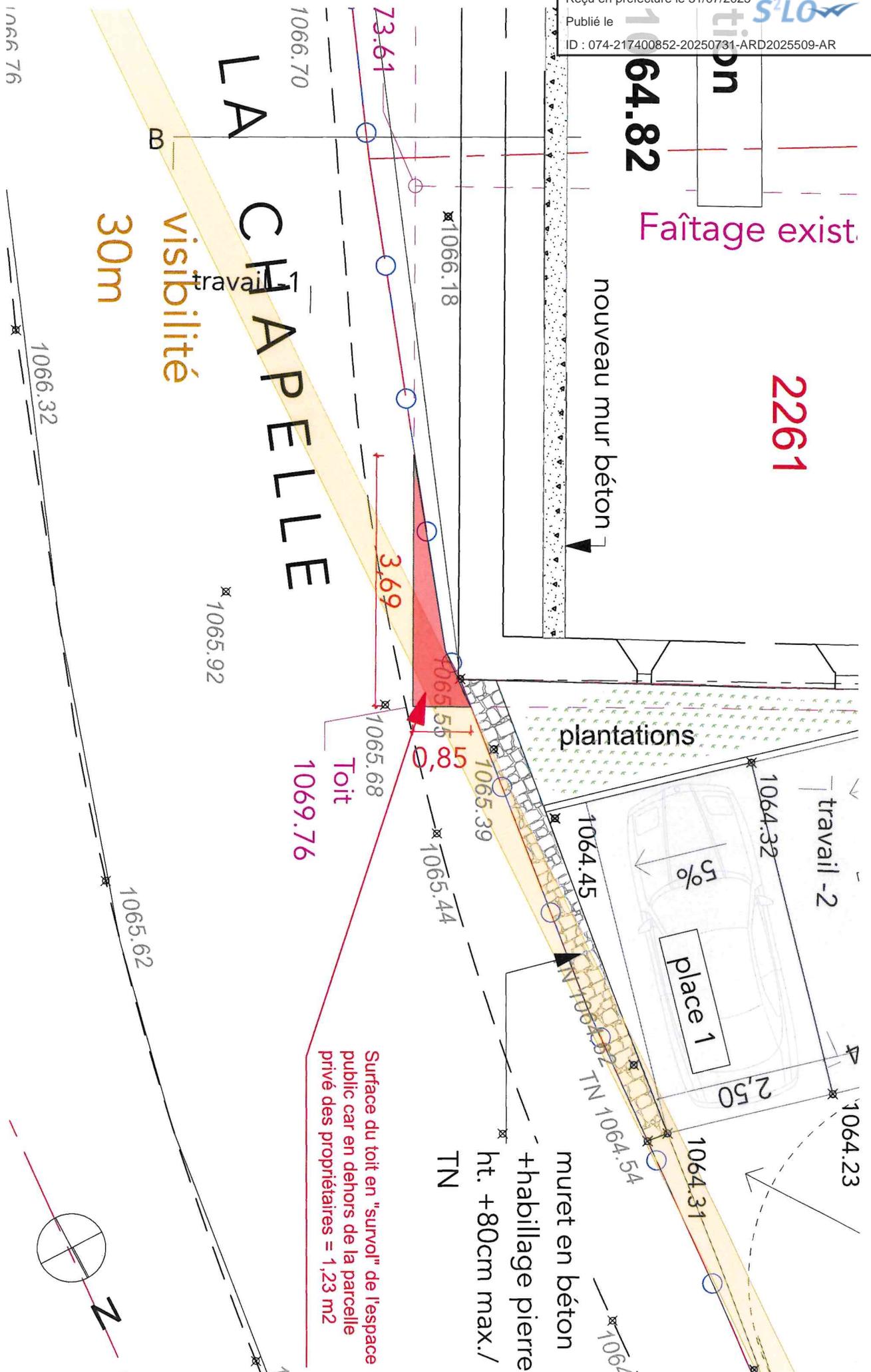
Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et une copie sera transmise au :

- Brigadier de la Police municipale,
- Chef du Centre de Première Intervention,
- Comptable communal.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,  
Le 29 juillet 2025**

**Le Maire,  
François Barbier**





**LA CHAPELLE**  
 Rénovation d'une Ferme  
 595 chemin de la Chapelle  
 74170 Les Contamines Montjoie

**MAITRE D'OUVRAGE**  
 M. & Mme LABORDE  
 7 avenue Franco-Russe  
 75007 Paris  
 flaborde@posteo.net / flaborde.danieline@gmail.com  
 06 09 23 72 14

**ARCHITECTE : ATELIER DES BAINS**  
 392 route du Bataux  
 74170 Saint-Gervais les Bains  
 mullergastemadour  
 06 89 53 38 47

**GASTON MULLER**  
 ARCHITECTE D.L.P.G.  
 392 route du Bataux - 74170 St. Gervais  
 Siret : 524 816 00054 - Aneq. 742A  
 Siret : 524 816 00054 - Aneq. 742A  
 Siret : 524 816 00054 - Aneq. 742A

**ARCHITECTE : LE BIVOUAC**  
 12 allée Riez Bussan  
 74600 Annecy  
 contact@lebiyouac.archi.fr  
 06 52 88 57 46 / 06 26 96 77 30

**LE BIVOUAC**  
 12 allée Riez Bussan  
 74600 Annecy  
 contact@lebiyouac.archi.fr  
 06 52 88 57 46 / 06 26 96 77 30

Toiture en survol de l'espace public

22/07/2025

PROJET	PHASE	N°-DOC	INDICE	ECHELLE
CHAP	APS	01		1:50

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20250731-ARD2025509-AR